

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidences

M<sup>me</sup> Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont

#### Membres

M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont

M<sup>me</sup> Julie Brisebois  
Village de Senneville

M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun

M<sup>me</sup> Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 octobre 2022

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227429001

**Conclure des ententes-cadres avec la firme Bell Canada pour la fourniture de services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal (2 lots), d'une durée de 36 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale de 13 437 782,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19277- (1 seul soumissionnaire).**

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE227429001**

*Conclure des ententes-cadres avec la firme Bell Canada pour la fourniture de services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal (2 lots), d'une durée de 36 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale de 13 437 782,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19277- (1 seul soumissionnaire).*

À sa séance du 5 octobre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

### **Lot 1 :**

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

### **Lot 2 :**

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 12 octobre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que la pandémie et le télétravail ont transformé les besoins de la Ville en matière de communication mobile. Cette entente-cadre vise notamment à répondre à ces nouveaux besoins et à assurer les services de téléphonie actuels. Le contrat est divisé en deux lots; le premier pour offrir un service de téléphonie de technologie IP, incluant les services professionnels, le

matériel et les fonctionnalités requis, et le second pour la téléphonie numérique et analogique, incluant les fonctionnalités et les ressources nécessaires à l'utilisation et au maintien.

L'appel d'offres lié à ce contrat est paru le 4 avril 2022 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin 2022. Durant cette période, quatre addenda ont été publiés, dont l'un, pour reporter la date d'ouverture. Sur les 15 preneurs du cahier des charges, il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire pour les lots 1 et 2, soit *Bell Canada*. L'analyse de la soumission pour le lot 1 présente un écart inférieur de 32,42% avec la récente estimation. Cela s'explique, d'après les invités, par la forte concurrence dans le marché de la téléphonie IP et par la volonté du fournisseur de remporter ce contrat. Également, plusieurs structures de Bell étant déjà en place sur le territoire, cela lui permet d'éviter certains coûts d'implantation. Pour ce qui est du lot 2, qui compte peu de fournisseurs dans ce segment de marché, l'écart est de 9,1 % plus élevé que l'estimation interne.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé si le fournisseur avait été rencontré pour négocier le prix, puisqu'il est le seul soumissionnaire. Le Service de l'approvisionnement confirme que l'adjudicataire a été contacté, mais que celui-ci a peu de marge de manœuvre, puisque les prix de la plupart des services inclus dans ce lot sont encadrés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les explications étant à la satisfaction des membres, le président remercie les ressources du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

### **Lot 1 :**

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

### **Lot 2 :**

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires :*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE227429001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**